



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025 – 18 heures 30

Etaient présents : 10

DELFOLIE Yves - DECOSTER Christine - Denis CITERNE - BOUREL Michel - Paul GRUSON - VANCAYZEELE Véronique - MOULARD Fabienne - MAES Philippe - LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela - LEROY Jean Alain - Mme DEFOSSEZ Odile (arrivée à 18h30)

Ont donné procuration : 4

Patrick DEROULLERS à Philippe MAES  
Séverine TURCQ à Fabienne MOULART  
Louis Alexandre DUCROQUET à Yves DELFOLIE  
Evelyne DULONGCOURTY à Denis CITERNE

Était absent :

Effectif du conseil municipal : 15

Présent en séance : 11

Procurations : 4

Absents : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

**Secrétaire de séance : Paul Gruson**

### **1-Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2025**

Mme Decoster souligne qu'elle avait posé une question par rapport à la visualisation de la consommation des panneaux photovoltaïques sur une application.

Elle était donnée à M. Deroullers et maintenant transférée à M. Citerne et M. Leroy puis sera aussi disponible sur les ordinateurs de la mairie.

M. Le maire souhaite ajouter au procès-verbal du 17 septembre 2025 :

« 1. L'absence de M. Deroullers à la réunion préparatoire du conseil municipal. Sa présence aurait pu éviter des débats stériles, qu'il se présente en victime outragée, de mettre en cause la Secrétaire Générale de mairie et de faire de fausse déclaration.

2. Le retard de la mise en service totale des panneaux photovoltaïques n'est pas dû au fait que le maire n'a pas signé le contrat passé avec Emly le 15 mai 2024. Ce contrat a été signé en juin 2024 et l'info transmise par mail à M. Deroullers avec le contrat en pièce jointe.

M. Bourel demande pourquoi cela n'a pas été dit le jour du conseil municipal. M. Leroy prend la parole pour donner des explications sur cette question. Comme cela était antérieure à sa prise de fonction, il n'a pas voulu avancer un sujet dont il n'était pas sûr. Les jours qui ont suivi le conseil, Emly a envoyé un mail pour avoir un RIB pour verser les revenus qui ont été générés depuis le 20 août de cette année. C'est ainsi que M. Leroy a retrouvé le contrat d'Emly signé. M. Leroy projette le contrat signé daté du 10/06/24 signé par M. Le maire. Il projette le mail de la secrétaire de mairie renvoyant le mail à Emly avec M. Deroullers en copie. M. Leroy souligne l'incompétence de M. Deroullers et la diffamation qu'il a fait lors du dernier conseil municipal car tout lui a été envoyé par mail. M. Bourel demande à M. Leroy d'arrêter de dire des conneries. M. Le maire se permet de demander à M. Bourel de tenir des propos corrects en conseil municipal. Il se permet de rappeler les différentes erreurs de M. Deroullers et qu'il a été insuffisant sur le dossier de la salle Duriez. M. Le maire rappelle que M. Deroullers avait oublié la commission de sécurité de cette salle et qu'il a dû l'appeler pour qu'il vienne. Il avait omis avant cette commission de sécurité de vérifier que les alarmes étaient fonctionnelles et cela aurait évité une

fermeture administrative de 2 mois de la salle. Il rappelle aussi les défauts sur les panneaux solaires mais aussi sur la pompe à chaleur. M. Leroy rappelle qu'il est là pour rétablir des vérités et non pour faire des histoires. Il dit aussi qu'il n'est pas trop tard pour travailler en équipe et souhaite de la cohésion au sein du conseil municipal. Mme Decoster demande alors pourquoi il y a un problème si le contrat est signé. M. Le maire répond que le problème est de l'accusation de M. Deroullers envers M. Le maire et du non-branchement des panneaux. M. Leroy explique le surdimensionnement du projet par rapport aux besoins de la commune. M. Leroy demande si Mme Decoster a bien prévu l'IEFR qui est l'impôt qui taxe à partir de 100 KW sur la production. Or nos 228 panneaux produisent 101 KW donc nous sommes taxés d'environ 1000 €/an. Mme Moulart demande s'il est possible de supprimer 2 panneaux. M. Leroy dit non car la déclaration est faite. M. Leroy dit qu'il faut donc absolument rentabiliser cette installation au plus vite.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

## **2- Budget 2025, décision de virement de crédit**

Lors de l'élaboration du budget, les intérêts pour le prêt n'avaient pas été transmis. Maintenant ils sont transmis, nous avions prévu 11 300 € et il faut payer 1 850 € de plus soit 13 150 €. Ce sont les intérêts pour le prêt relais de la salle.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Infos diverses :

Contrat de location avec l'ostéopathe signé à partir du 1er octobre avec un loyer à 250 €

La totalité des luminaires de la mairie passeront en led pour un montant de 650 €

M. Le maire envisage de passer la totalité du centre du village à 30 km/h. Pourquoi ne pas faire un référendum ? Yves va le faire

Il a été acté avec le major de gendarmerie pour verbaliser et faire des mises en fourrière pour arrêter le stationnement sauvage sur la commune.

La chaudière du presbytère commence à devenir obsolète, un devis a été fait pour remplacer la chaudière par une électrique pour 9 600 € qui serait rentabilisé sur un an au vu de notre consommation électrique en chauffage. Il est donc envisagé de la remplacer.

Le Vogealaere est goudronné, il fait 4m50 de large avec les bas-côtés, limités à 50 km/h et avec 2 Stop.

Les arrêts de bus seront déplacés au niveau de la maison des Malesys, les poubelles aussi

Le 09/12, un comité de suivi de la biodiversité aura lieu pour vérifier que les aménagements fonctionnent correctement.

Mme Decoster remonte que l'eau du fossé refait de la rue de Flêtre part du mauvais côté.

M. Le maire revient sur le recours suite à l'article dans la Voix du Nord et du courrier de M. Deroullers. M. Le maire rappelle que ce recours a été fait hors délai, qu'il aurait aimé, ayant fait un geste d'apaisement, que tous ces courriers soient faits. M. Bourel, rappelle qu'ils ont demandé au maire s'il était ok et que son avocate aurait été plus haut en justice.

Panneaux photovoltaïques : il y a un problème de surchauffe dans le local technique, là où il y a l'onduleur. Il y a eu un défaut de conseil à ce niveau car le local n'est pas ventilé, la température monte à 60 °C et met l'onduleur en sécurité. La solution serait de carotter dans le mur, mettre des gaines pour aller jusque dehors.

La pompe à chaleur de la salle génère des nuisances vis-à-vis du voisinage. Un recommandé a été reçu le 21/02/25. M. Deroullers a fait un courrier de réponse à ces voisins mécontents en concluant ce courrier par : « étant le mois de janvier, je dois me rendre aux vœux du maire étant suppléant délégué départemental ». M. Le maire a bloqué le courrier

La séance est levée à 19h10

A Merris, le 08/10/2025

Le Secrétaire de séance



Paul GRUSON

Le Maire,



Yves DELFOLIE